

Avis de constitution

SOCIETE « COULIBALY & KEITA BATIMENT » en abrégé « C&K BAT »

Siège ABIDJAN ANYAMA QUARTIER CEG EXTENSION
EN FACE DU STADE D'EBIMPE - LOT 01, ILOT ND, Lot 01,
Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Mars 2024, et enregistrés au CEPICI le 18 Mars 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COULIBALY & KEITA BATIMENT »

en abrégé « C&K BAT »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et particulièrement en république de Côte d'ivoire et à l'étranger :

BÂTIMENT – HYDRAULIQUE – ENERGIE –
ELECTRIFICATION BT/MT/BT – TELECOMMUNICATIONS -
BTP - GENIE CIVIL – CONSTRUCTION –COMMERCE GENERAL
- DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA QUARTIER CEG EXTENSION

EN FACE DU STADE D'EBIMPE - LOT 01, ILOT ND, Lot 01,
Ilot ND

Dirigeant(s) M COULIBALY BAKARY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01489 du 08/04/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°17671/GTCA/RC/2024 du 08/04/2024

